

## Bastian Hirliman, forgeron brisgovien.

•  
**1693**

Le 21 septembre, Catharina, fille de Bastian Hirliman et de Catharina Hunzinger, est portée sur les fonts baptismaux de l'église de Bindernheim par son parrain Martin Romer accompagné de sa commère Catharina Seyler. La marraine, fille d'un notable de Wittisheim, le village voisin, joue le rôle de la bonne fée qui se penche sur le berceau de l'enfant.

C'est un humble acte de baptême qui marque l'entrée dans l'histoire des familles Hirlimann, quelques mots jetés en latin par le curé Hans Schwindt dans son registre. Hans Schwindt tient ce registre de baptême depuis 1686, mais en cette année 1693 son écriture s'est dégradée et de temps à autre quelqu'un d'autre que lui inscrit les baptêmes dans le registre : il est probablement malade. Ce n'est pourtant qu'en 1698 qu'il sera remplacé par Michaël Dürr.

Dans ce document sibyllin, Bastian est désigné comme «faburgentis Brisger», forgeron brisgovien<sup>1</sup> ; fabur : de faber, ouvrier en métaux et gentis, pluriel de gens, membre de la corporation des forgerons ; brisgovien : de brisger, von Breisgau, de la région du Brisgau. Le 21 janvier 1695, sur l'acte de baptême, à Wittisheim, de sa filleule Josepha Schröder, son nom est précédé de l'abréviation «m.» portée là encore par le curé Schwindt qui officie dans les deux communautés. Jusqu'en 1698, cette marque est portée quatre autres fois sur les registres de baptêmes, deux fois pour David Seyler et une fois pour Michael Hilz et Martin Kruz. Il s'agit là probablement d'un raccourci pour «migrator» qui d'après le dictionnaire latin-français Garnier signifie émigrant. Ce mot est probablement plutôt à prendre dans le sens de migrant qui peut tout aussi bien représenter un travailleur saisonnier. Le travail saisonnier d'habitants du Brisgau ou de Lorraine était chose courante à cette époque<sup>2</sup>. Souvent cette mobilité à court terme se transforme en émigration définitive après quelque temps. À partir de 1698, lorsqu'il prend la relève du curé Schwindt, Michael Dürr note dans les registres l'arrivée d'immigrants Suisses en donnant une indication de lieu d'origine : 1698, Joseph Bommer ex Helvetianti pago Lomes et Anna Maria Geislerin Helvetianta in territorio Bahnbens. Cette simple lettre «m» constitue un indice de la probable origine étrangère de Bastian dans une région d'Alsace où l'immigration helvétique semble avoir été importante jusqu'au début du XVIIIe siècle.

### Hirliman ou Hirlimann ?

Sur la reproduction, ci-contre, de l'acte de baptême de Catharina, le nom du père est donné comme Herlimann. Un document unique ne suffit cependant pas à déterminer un nom en cette fin du XVIIème siècle où l'écriture reste encore l'apanage de quelques uns. Pour établir l'orthographe d'un nom il faut étudier le plus grand nombre possible de textes et essayer d'en dégager une cohérence. Sans prétendre à l'exhaustivité, treize documents concernant Bastian Hirliman ont été collectés aux archives départementales du Bas-Rhin ; ils permettent d'élaborer quelques hypothèses<sup>3</sup>. Sur les treize documents, le nom est orthographié de 13

---

<sup>1</sup> du Brisgau. Le Brisgau est la région d'Allemagne autour de Fribourg-en-Brisgau dans le Land de Bade-Wurtemberg. Cette région comporte une partie de la plaine du Rhin moyen, les collines volcaniques du Kaiserstuhl et la bordure de la Forêt-Noire. De la fin du IVe siècle jusqu'en 1805, le Brisgau appartient à l'Autriche.

<sup>2</sup> J.-M. BOEHLER, Une société rurale en milieu Rhénan : « La paysannerie de la plaine d'Alsace (1648-1789) ». Presses universitaires de Strasbourg, 1995, p. 146, note 49.

<sup>3</sup> Voir l'annexe A.

manières différentes, pour 22 occurrences, par cinq auteurs. Par chance, Bastian savait au moins signer son nom. De 1696 à 1706, six documents portent sa signature dont on peut voir un exemplaire sur le document ci-contre. Bastian savait donc probablement lire et écrire. L'indication majeure qu'il nous a laissée cependant est que tous les manuscrits de son nom, sans exception, sont orthographiés avec un seul «**ü**» final. Quelle signification peut-on donner à la grande variabilité de l'orthographe du nom lorsqu'il est inscrit par une personne extérieure ? Probablement que Bastian parlait avec un fort accent. D'après Bodmer<sup>4</sup>, la déformation des noms suisses est parfois considérable, le patois de ces immigrants étant difficilement compréhensible des habitants de Basse-Alsace. Cette variabilité renforce l'hypothèse d'une origine suisse de Bastian. La transcription des noms se fait suivant l'audition et des déformations apparaissent telle la transformation du «**ü**» en «**u**»<sup>5</sup> comme dans Miller pour Müller ou Bire pour Byren. Ce type de déformation conduit à une orthographe originelle du nom de la forme Hürlimann et il faut noter que cette orthographe est celle qui est trouvée en majorité sur les documents consultés (voir annexe A). Hürlimann est aussi l'interprétation de l'origine du nom donnée dans le dictionnaire des noms de familles allemands<sup>6</sup> qui le signale comme dérivant du nom de la montagne Hörndli dans la région de Zürich en Suisse. Déjà au XVIIe siècle, Hürlimann est un nom de famille commun en Suisse, ainsi qu'en atteste la consultation du Familiennamenbuch der Schweiz<sup>7</sup>.

## La famille et son réseau

La maman de Catharina, épouse légitime de Bastian, porte le nom de Huntzinger qui semble bien être lui aussi d'origine suisse<sup>8</sup>. Le texte porte l'indication d'origine «**ex Wizen**», de Wittisheim, le village voisin de Bindernheim, au lieu de «**ex Binderen**» pour Bastian. Cette indication est importante : elle peut signifier que la famille est en phase d'installation à Bindernheim, avec des attaches encore fortes à Wittisheim. La tradition veut que le mariage soit célébré dans le village du fiancé<sup>9</sup>, on devrait donc trouver l'acte de mariage de Bastian et Catharina à Bindernheim, malheureusement l'enregistrement ne commence qu'en 1743<sup>10</sup> !

Le second document intéressant est l'acte de baptême, le 23 mai 1697, de Maria fille de Bastian et Catharina Ritter : Bastian s'est remarié. D'après la date de naissance de Maria, le mariage a été célébré à la fin de l'été. Le décès de Catharina Hunzinger se situe donc, avec une bonne probabilité, entre l'automne 93, date de la naissance de Catharina et la fin 96 en admettant qu'il a respecté la fin de la période de décence avant remariage qui est fixée, par un

---

<sup>4</sup> W. BODMER, «L'immigration suisse dans le comté de Hanau-Lichtenberg au XVIIe siècle. Imprimerie Heitz, Strasbourg, 1930. BNUS M43256.

<sup>5</sup> ROGER BONNAUD-DELAMARE « L'immigration helvétique dans les principautés de Murbach et de Lure après la guerre de trente ans (1649-1715), publié avec le concours du CNRS ». Annales littéraires de l'université de Besançon, vol. 76, Les Belles Lettres Quiris 1966. BNUS M134 524, salle alsatique 312 "16/17" BON. Page 39.

<sup>6</sup> HEINTZE-CASCORBI, «Die Deutschen Familien Namen», 7e édition, Berlin 1933. p. 256 Hürlimann s. Hörndlimann, p. 263 Hörndlimann III. (Zürich) vom Berge Hörnli (Tobler). Auch Hürlimann. La première édition de cet ouvrage datant de 1882, à une époque où l'Alsace est dans l'Empire, c'est probablement en Alsace que le nom a été répertorié. KARLMANN BRECHENMACHER JOSEF, «Etymologisches Wörterbuch der Deutschen Familien Namen», Starke Verlag, Limburg, 1957. ABR 79a. p. 721, seul Hürlemann est cité.

<sup>7</sup> La micro-fiche «surname iGi L556», consultable au centre d'histoire familiale de l'Eglise des Saints du Dernier Jour, à Schiltigheim, porte la référence d'environ 2000 Hürlimann dans la région de Zürich.

<sup>8</sup> BONNAUD-DELAMARE

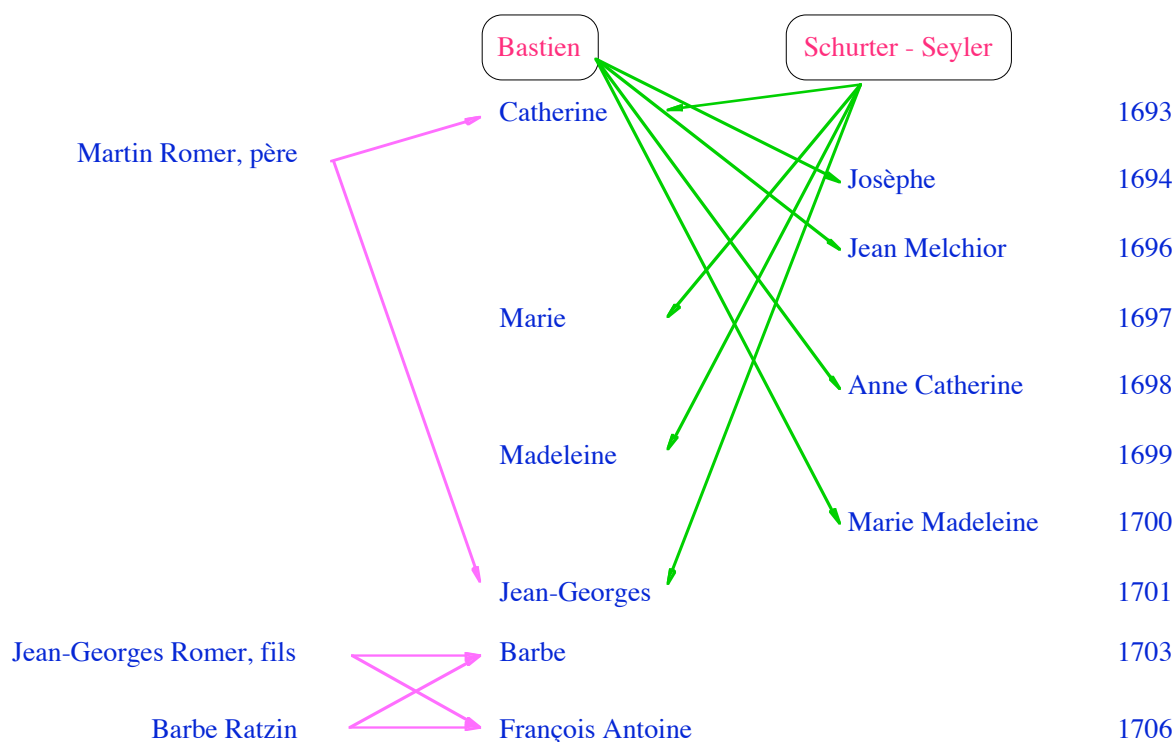
<sup>9</sup> J.-M. BOEHLER, note 32, page 137, citant Jean de L'HERMINE.

<sup>10</sup> voir annexe B, analyse des archives de Bindernheim et Wittisheim.

décret de 1638, à 6 mois pour les hommes et 10 pour les femmes <sup>11</sup>. Cette période de l'histoire correspond à une crise de subsistance corrélée à la guerre de la Ligue d'Augsbourg, ce qui pourrait expliquer un affaiblissement des organismes, responsable d'une augmentation du nombre de décès. L'acte de décès de Catharina Hunziger est resté introuvable ce qui correspond au manque constaté dans les registres de décès de Bindernheim entre 1693 et 1698. Visiblement l'acte d'importance pour le curé Schwindt est le baptême, le seul qui compte vraiment. L'enregistrement des mariages à Wittisheim commence en 1689 et l'on n'y trouve pas celui de Bastian et Catharina Kritter, on en déduit donc qu'il a pu avoir lieu à Bindernheim ou avant.

**Sabine Hirlimann, fille légitime du défunt Bastien est enterrée le 16 juin 1716.**

Les treize documents récoltés sont pour l'essentiel des actes de baptême



**Figure 1.** Liens de la famille Hirlimann avec la famille Schurter-Seyler. Les deux familles échangent entre elles les parrainages de 1693 à 1701. Un lien secondaire est noué avec la Famille Romer.

## Contexte historique

L'Alsace, comme le reste de l'Empire germanique, sort humainement très affaiblie en 1648 de la Guerre de Trente ans, avec des pertes évaluées à 25-30% de la population en moyenne et des pointes pouvant atteindre 3/4 de la population perdue dans les régions extrêmes : Sundgau

<sup>11</sup> J.-M. BOEHLER ,note 266, p.429

et Outre-Forêt<sup>12</sup>. Les intérêts du roi Louis XIV et des seigneurs locaux convergent alors pour rendre à la province son statut de terre de rapport et la première mesure prise concerne le repeuplement. Une première série d'édits royaux et de règlements seigneuriaux sont publiés entre 1650 et 1665 pour faciliter l'immigration et favoriser le défrichement. Cette première vague est suivie d'une autre entre 1682 et 1687 destinée à compléter et à corriger la première<sup>13</sup>. La volonté royale de favoriser une immigration essentiellement catholique ne semble pas avoir été appliquée avec beaucoup d'ardeur par les seigneurs locaux. Des avantages, variables étaient proposés aux personnes désireuses de s'établir sur des terres en friches, exemption d'impôt pour des périodes pouvant aller jusqu'à six ans, allocation de bois de charpente, droit de propriété contre le paiement d'une rente ... La concurrence était rude car de nombreuses autres régions de l'Empire sortaient dévastées de la guerre et pratiquaient des politiques de repeuplement très similaires.

La demande de travailleurs dans un pays ne suffit pas à l'établissement d'un flux migratoire, on le sait bien encore aujourd'hui, il faut aussi qu'il existe une ou plusieurs régions exportatrices de main-d'œuvre : ce fut le cas de la Suisse après la «guerre de trente ans». La Suisse, qui avait profité de la guerre, subit, à la fin des hostilités une grave crise économique responsable de la jacquerie qui démarre en avril 1653. Cette révolte paysanne est écrasée à Wohlenswil par le général Zürichois Wendmüller. La répression féroce qui suit cette défaite : exécutions, proscriptions, bannissements, déclenche la première vague paysanne d'émigration helvétique. La situation des paysans-artisans n'était pas meilleure car la bourgeoisie des villes, pour défendre ses privilèges, interdit le 17 janvier 1677, l'introduction dans les villes de marchandises en provenance des campagnes. Une nouvelle ordonnance, du 20 janvier 1679, interdit de faire travailler tout nouvel artisan à moins de deux heures de marche de la ville. On peut comprendre que, dans ces conditions, de nombreux artisans de la campagne suisse aient eu envie de s'évader par l'émigration<sup>14</sup>.

La migration la plus précoce et la plus massive eu lieu dans la deuxième moitié du XVIIe siècle vers l'Alsace, la Franche-Comté, le Brisgau, la Forêt-Noire, le pays de Bade... Elle est composée jusqu'à 60-70% de Suisses<sup>15</sup>. L'immigration suisse en Alsace n'a pas été étudiée de manière exhaustive, seuls quelques auteurs s'y sont intéressés<sup>16</sup> et aucun n'a porté son attention sur le ried méridional.

Cette première vague est suivie d'une immigration en provenance de l'Empire germanique qui renoue avec la tradition de mobilité à l'intérieur des terres de langues germaniques et qui se poursuit jusqu'au milieu du XVIIIe siècle. De tous les immigrés de langue allemande les plus nombreux semblent être ceux qui sont en provenance du Brisgau<sup>17</sup>.

---

<sup>12</sup> J.-M. BOEHLER , p. 178-183.

<sup>13</sup> J.-M. BOEHLER , p. 244

ROD REUSS, p. 153

PHILIPPE DOLLINGER, «Documents de l'histoire de l'Alsace», Univers de la France et des pays francophones, Privat éditeur, Toulouse, 1972.

<sup>14</sup> W. BODMER, «L'immigration Suisse dans le comté d' Hanau-Lichtenberg au XVIIe siècle», collection d'études sur l'histoire du droit et des institutions de l'Alsace, tome VI, imprimerie Heitz, Strasbourg, 1930. BNUS M43256, A1 312 "16" BOD.

PAUL STINZI, «Schweitzer Einwanderung in das Elsass», Annuaire 1978 de la société suisse d'études généalogiques.

<sup>15</sup> J.-M. BOEHLER, p. 279.

<sup>16</sup> cf. 6

ROGER BONNAUD-DELAMARE, « L'immigration Helvétique dans les principautés de Marbacht de Lure après la guerre de trente ans, 1649-1715 ». Cahiers d'études comtoises n° 8, publié avec le concours du CNRS par les Annales Littéraires de l'université de Besançon, vol. 76. Les Belles Lettres, Paris, 1966. BNUS M134524, A1 312"16/17" BON.

J.-M. BOEHLER, §III- 3-B, p. 269 et suivantes.

<sup>17</sup> idem, p. 286.

Pendant la guerre de Hollande, en 1677, Louis XIV réussit à réunir Fribourg-en-Brigau au royaume de France. Vingt ans plus tard cependant, à l'issue de la guerre de neuf ans, 1688-1697, dite de la «ligue d'Augsbourg», la France se voit contrainte de traiter à Ryswick. Elle conserve ses réunions de la rive gauche du Rhin, en particulier Strasbourg annexée en 1681, mais perd toutes les places fortes de la rive droite, en particulier Fribourg-en-Brigau.

Dans ce contexte historique, il devient possible de risquer quelques hypothèses plausibles. Si on suppose que Catharina est le premier enfant de Bastian, alors en 1693 il est âgé de 18 à 25 ans et serait né entre 1675 et 1668. Ces dates de naissance sont antérieures de 2-4 ans aux édits protectionnistes des villes suisses restreignant l'activité des artisans des campagnes. Comme il ne fait pas de doute qu'en ces temps de fortes traditions et de cloisonnement social que son père était lui aussi forgeron